

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL **DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 12 avril 2018

Avis n°2018-06

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le projet de renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'Escaut rivière (Proville, Nord)

Après avoir entendu la présentation du projet de renouvellement du plan de gestion et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais,

Le CSRPN relève la qualité du document produit et émet donc un avis favorable à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2015-2019, sous réserve toutefois de la prise en compte des recommandations suivantes.

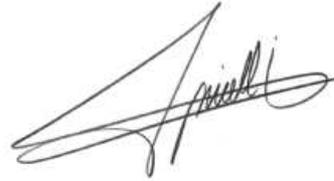
- Compte tenu de ses caractéristiques, l'analyse hydrogéologique du site mériterait d'être affinée, en particulier dans l'approche de ce que recouvre la nappe alluviale. Il est ainsi demandé à ce que soit poursuivie l'analyse du fonctionnement hydraulique du site ainsi que du rôle des différents fossés (préciser les actions et/ou les types de gestion qui seront menés ou pas les concernant) et que la présence de sources puisse être confirmée.
- Compte tenu des enjeux en présence sur le site, il est demandé à ce que puisse être réalisé un certain nombre de suivis forestiers sur la base d'un nombre minimal de placettes couplé à un suivi pédologique. Dans ce contexte une attention toute particulière devra être portée aux formations boisées à Orme lisse, Cerisier à grappes, Anémone fausse-renoncule... qui devront faire l'objet de relevés phytosociologiques spécifiques.
- Il est demandé, d'une manière générale, que puisse être suivie l'analyse du fonctionnement du barrage à l'échelle du site afin de mettre en évidence son rôle d'écrêtage de crues. En effet, le fonctionnement du barrage et d'une zone d'expansion de crues peut à la fois créer des zones d'enneigement privilégiées mais aussi diminuer la récurrence et/ou l'amplitude de l'inondabilité sur d'autres secteurs : ces points mériteront d'être analysés plus finement lors du prochain renouvellement du plan de gestion ainsi que son incidence sur la RNR.
- D'une manière générale, il est souhaité que puisse être anticipée l'évolution des enjeux en termes de faune, de flore et en particulier des habitats naturels. Dans ce contexte, des suivis spécifiques des habitats devront être mis en place.

- Au regard des problématiques identifiées sur le secteur, le CSRPN relève un point de vigilance quant à l'usage potentiel qui pourrait être affecté au site en tant que Zone d'expansion de crues (cf. supra) et qui pourrait de fait se révéler être préjudiciable aux enjeux identifiés en matière de préservation des habitats naturels présents sur la réserve. Dans ce contexte, il est attendu une analyse précise de l'évolution des zones humides à l'échelle du site et un détail des points d'arbitrages de gestion et/ou d'aménagement en fonction des grands types d'enjeux (zones humides, faune, flore, habitats naturels...).

Fait le 13 mai 2018

à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', written over a horizontal line.

Franck SPINELLI